



DES PETITS BRICOLAGES POUR VOTRE BIEN ETRE AU QUOTIDIEN



UN SERVICE POUR LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES
LATITUDE NORD GIRONDE

Pour toute inscription, joindre
votre mairie ou pour tout ren-
seignement joindre le CIAS au
05.57.58.67.16

Cavignac: 05.57.68.60.40

Cézac: 05.57.68.64.09

Civrac de Blaye: 05.57.68.60.07

Cubnezais: 05.57.68.70.71

Donnezac: 05.57.58.90.11

Laruscade: 05.57.68.67.18

Marcenais: 05.57.68.70.14

Marsas: 05.57.68.71.16

Saint Mariens: 05.57.68.62.05

Saint Savin: 05.57.58.95.95

Saint Vivien: 05.57.42.53.06

Saint Yzan: 05.57.58.91.10



SERVICE DE PETITS TRAVAUX



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

LATITUDE NORD GIRONDE
L'AVENIR SE CULTIVE ENSEMBLE

Contact Mairie ou CIAS

POUR QUI ?

Ce service s'adresse aux personnes isolées, et sans relais :

- âgées de **plus de 60 ans**,
- âgées de **moins de 60 ans, ayant un handicap avéré, temporaire ou définitif**. L'obtention de ce service est alors limité dans le temps.

QUELS TYPES DE TRAVAUX ?

Tous travaux élémentaires, qu'on ne peut pas faire, et dont l'intervention d'un spécialiste paraît disproportionnée. Des petits travaux occasionnels limités dans le temps, par exemple:

- Changer une ampoule, brancher un appareil ménager,
- Montage de petits meubles en kit,
- Changement de joints, flexibles, douchette, débouchage de siphon d'évier ou de lavabo,
- Remplacement ou pose de poignée de porte, de serrure
- Pose de tringle, de store intérieur, de tableaux, d'étendage, étagères, installation de bouteille de gaz et flexible, dépose et pose de miroir, de barre d'appui.

COMMENT ?

Il faut remplir un dossier de demande auprès de votre mairie. Le dossier d'inscription est à remplir qu'une seule fois auprès de la mairie. La personne peut demander directement au CIAS autant d'intervention qu'elle souhaite.

Il faudra vous munir des justificatifs suivant:
Pour les personnes de plus de 60 ans, ou moins de 60 ans ayant un handicap avéré, imposables:

- Carte d'identité,
- Carte d'invalidité.

Pour les personnes de plus de 60 ans, non-imposables:

- Un avis de non-imposition,
- Une attestation d'allocation de solidarité pour Personnes Agées (ASPA), si les personnes sont bénéficiaires.

Pour les personnes de moins de 60 ans ayant un handicap temporaire ou définitif non imposables

- Un certificat médical, précisant le handicap temporaire ou définitif,
- Un avis de non-imposition ou justificatifs de minima-sociaux (RSA/AAH...)

Une fois le dossier renseigné et le règlement intérieur signé, vous serez contacté par téléphone par un agent de la CDC/CIAS.

QUAND ?

Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

LES TARIFS ?

Personnes de plus de 60 ans ou personnes de moins de 60 ans en situation de handicap temporaire ou définitif, **imposables**

Tarif plein soit 15€ de l'heure

Personnes de plus de 60 ans **non imposables**, ne bénéficiant pas du minimum vieillesse (ASPA)

Tarif réduit soit 10€ de l'heure

Personnes percevant l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, Personnes, aux minimas sociaux justifiant d'une incapacité temporaire ou définitive

Tarif solidaire soit 5€ de l'heure

